Torah-Box.com
diffusion du judaïsme aux francophones

# Traité Bikourim

## Michna 1 - Chapitre 1

יֵשׁ מְבִיאִין בִּכּוּרִים וְקוֹרִין,
מְבִיאִין וְלֹא קוֹרִין,
וְיֵשׁ שֶׁאֵינָן מְבִיאִין.
אֵלּוּ שֶׁאֵינָן מְבִיאִין:
הַנּוֹטֵעַ לְתוֹךְ שֶׁלּוֹ וְהִבְרִיךְ לְתוֹךְ שֶׁל יָחִיד אוֹ שֶׁל רַבִּים,
וְכֵן הַמַּבְרִיךְ מִתּוֹךְ שֶׁל יָחִיד אוֹ מִתּוֹךְ שֶׁל רַבִּים לְתוֹךְ שֶׁלּוֹ.
הַנּוֹטֵעַ לְתוֹךְ שֶׁלּוֹ וְהִבְרִיךְ לְתוֹךְ שֶׁלּוֹ,
וְדֶרֶךְ הַיָּחִיד וְדֶרֶךְ הָרַבִּים בָּאֶמְצַע,
הֲרֵי זֶה אֵינוֹ מֵבִיא.
רַבִּי יְהוּדָה אוֹמֵר:
כָּזֶה מֵבִיא:

Certains doivent apporter les prémices, lisent le passage biblique qui s’y rapporte (Dévarim 26, 3-10) ; d’autres les apportent, sans rien réciter ; enfin il est qui ne les apportent même pas. Voici ceux qui ne sont même pas habilités à les apporter : Celui qui plante de la vigne dans son terrain et la provigne dans le chemin d’un particulier ou sur la voie publique ; de même, celui qui détournant une branche marcottée chez un voisin, ou dans un espace public ; ou encore, celui qui ayant planté la vigne sur son propre terrain la provigne sur un autre terrain de sa propriété, séparé du premier par un chemin particulier ou public : en tous les cas, on n’offre pas les prémices. Rabbi Yehouda dit : il faut les offrir même en ces cas.

**1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)**

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions